

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/06/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 08 juin, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 01/06/2023

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice :	Présents :	Représentés :	Votants :
	15	11	0	14

Présents : AEGERTER Laurent, BONDAZ Christine, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Stéphanie DUFOURNET, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER

Absent non excusé : Alexis DORANGE-PATORET

Absents excusés : BABITCH Véronique, Annick DESTERNES, Anne-Marie JUNG, Franca VIVIAND

Pouvoirs :

Mme DESTERNES donne pouvoir à Mr ROUX

Mme VIVIAND donne pouvoir à Mr CONTAT

Mme JUNG donne pouvoir à Mr METRAL

M. le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- le point n°8 à l'ordre du jour : enfouissement des réseaux secs route d'Arbusigny – approbation du plan de financement actualisé
- le point n°9 : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Instants sauvages »

Ajout de ces 2 points approuvé à l'unanimité.

1) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE
--

Mme Christine BONDAZ a été élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 27/04/2023
--

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27/04/2023 est approuvé à l'unanimité après une petite rectification : Mr CORCELLE a soulevé la question de la restitution du local du foot à l'association de la pétanque et non Mr PERROTIN.

3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doivent être portées à connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Décision n°05/2023 : Création d'une voie verte entre le chef-lieu et Moussy – demande de subvention au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Une demande de subvention est présentée au titre du CDAS pour le projet de création d'une voie verte entre le chef-lieu et Moussy, chiffrée à la somme de 424 000 € H.T. Le financement envisagé est le suivant :

CDAS 2023 (20%)	84 800 €
DETR (20%)	84 800 €
Région (40%)	169 600 €
Fonds propres (20%)	84 800 €
Total (100%)	424 000 €

Décision n°06/2023 : Convention partenariale de gestion des jardins partagés

Une convention de partenariat avec l'association « les jardins Corniérand » est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Décision n°07/2023 : Convention de partenariat pour la création d'un site de compostage partagé

Une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Rochois et l'association « les jardins Corniérand » est conclue pour une durée de 5 ans, pour la création d'une aire de compostage partagé, telle qu'annexée à la présente

Décision n°08/2023 : Création d'une boucle nordique – demande de subvention au titre de la politique tourisme du conseil départemental

Une demande de subvention est présentée au titre la politique de tourisme et sportif du conseil départemental pour le projet de création d'une boucle nordique, chiffrée à la somme de 564 000 € H.T. Le financement envisagé est le suivant :

Département (80%)	451 200 €
Fonds propres (20%)	112 800 €
Total (100%)	564 000 €

Le conseil départemental, via les Communautés de communes, met en place un plan pour le tourisme 4 saisons afin de pallier au manque de neige. La CCPR peut mettre en avant les stations d'Orange et de la Chapelle Rambaud pour ce qui est du tourisme hivernal. La commune de Cornier proposerait pour compléter cette offre une boucle nordique dont ferait partie le pas de tir à la Fornasse, passant sur quelques portions de route carrossable. Installation d'agrès dans le bois des écoliers.

Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de préemption :

Adresse du bien	Nature	Réf. cadastrales	N° DIA	Date décision
88 chemin de Pierre Grise	Maison	A 645/647/653/1067/2445/2446	6/2023	31/05/2023

4) OCTROI D'UN PRÊT FINANCIER À L'ASSOCIATION « LES VIEUX MÉTIERS DE CORNIER »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la jeune association « les vieux métiers de Cornier » organise depuis l'année 2022 la traditionnelle fête des vieux métiers. Il indique qu'en 2022 un prêt de 16 000 € lui avait été consenti, et remboursé selon la convention. Afin de lui permettre de poursuivre son activité, de faire face aux dépenses et de lui créer une trésorerie, il est proposé d'octroyer à l'association « les vieux métiers de Cornier » un prêt financier d'un montant de 10 000 €, sans intérêt, remboursable d'ici la fin de l'année 2023.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité:

I-DÉCIDE d'octroyer un prêt financier d'un montant de 10 000 € à l'association les vieux de métiers de Cornier ;

II-APPROUVE le contrat de prêt à conclure tel qu'annexé à la présente ;

III-AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt ;

IV-CHARGE Monsieur le Maire à suivre cette affaire.

5) BUDGET GÉNÉRAL 2023 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des ouvertures de crédits sont rendues nécessaires en section d'investissement pour l'octroi d'un prêt à l'association « les vieux métiers de Cornier » et des virements de crédits pour des subventions.

Section	Article/chapitre	Libellé	En dépenses	En recettes
Investissement	16878	Autres dettes	10 000 €	
Investissement	16878	Autres dettes		10 000 €
Total			10 000 €	10 000 €

Section	Article/chapitre	Libellé	En augmentation	En diminution
Fonctionnement	65748	Sub. Fonction.	450 €	
Fonctionnement	673	Titres annulé		-450 €
Total			450 €	-450 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE la décision modificative n°2 apportée au budget général 2023 telle que présentée ci-dessus ;

II-CHARGE Monsieur le Maire à suivre cette affaire.

6) ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE DU PAYS ROCHOIS

Mme DUFURNET fait un point sur la réunion de lancement en vue de l'élaboration du Schéma Directeur de la Randonnée du Pays Rochois qui s'est tenue lundi 5 juin.

En amont des échanges, les référents des communes avaient transmis au bureau d'étude tous les éléments relatifs aux sentiers existants pour la 1^{ère} phase de recensement. Un audit sera fait sur le terrain suite à cette phase puis les sentiers seront cartographiés et classés. La dernière phase sera une phase de communication pour valoriser ces sentiers

7) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CORNIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion de la fusion entre les clubs de football d'Amancy et de Cornier, l'association sportive de Cornier va être dissoute. Il relate les discussions entamées avec l'AS CORNIER quant au sort du matériel destiné à la fête des vieux métiers manifestation créée et organisée pendant de nombreuses années par l'association.

Monsieur le Maire indique que d'une part l'association transmettra à la commune la propriété du hangar et du matériel utilisé pour la fête des vieux métiers, ainsi que la somme de 30 000 € et que d'autre part la commune, dans l'objectif de poursuivre l'équipement du stade de football, installera un éclairage sur le stade en herbe.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention déterminant implications des parties.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-APPROUVE la convention entre la commune de Cornier et l'association sportive de Cornier, telle qu'annexée à la présente ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

III-CHARGE Monsieur le Maire à suivre cette affaire.

Les précisions suivantes sont apportées : la Mairie devant faire face à certaines dépenses (achat du Diocèse le 12/06, contournement du Chef-Lieu, projet d'achat de la Commanderie...), il faudra sans doute temporiser la réalisation de l'éclairage.

Le matériel devra ensuite être demandé par les associations à la mairie.

Le local utilisé par l'association sportive dans le boulodrome serait laissé à l'association de la pétanque qui aurait ainsi l'intégralité du bâtiment.

La salle de réunion utilisée par la mairie au-dessus des vestiaires serait laissée à l'entente Cornier-Amancy sous réserve d'une possibilité d'utilisation par la commune en cas de besoin pour des manifestations. Les réunions se tiendront désormais au-dessus de la bibliothèque.

Il convient d'insérer dans la convention des quotas pour éviter les dérives (eau, électricité...).

8) ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS ROUTE D'ARBUSIGNY- APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ

Monsieur le Maire, expose que, le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « route d'Arbusigny » figurant sur le tableau en annexe. Il rappelle les termes de la délibération n°51/2020 approuvant la réalisation de ces travaux et explique qu'il y a lieu d'actualiser le plan de financement :

D'un montant global estimé à :	308 096.59 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	198 828.25 €
Et des frais généraux s'élevant à :	9 242.90 €

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Cornier :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) **S'ENGAGE** à verser au SYANE sa participation financière à cette opération

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, à l'unanimité :

I-APPROUVE le plan de financement de l'opération et sa répartition financière :

D'un montant global estimé à :	308 096.59 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	189 828.25 €
Et des frais généraux s'élevant à :	9 242.90 €

II-S'ENGAGE à verser au SYANE 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC), des travaux et des honoraires divers, soit 7 394.32 € sous forme de fonds propres après réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

III-S'ENGAGE à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 151 862.60 €. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération

IV-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

Monsieur AEGERTER demande à être informé du début des travaux.

**9) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À
L'ASSOCIATION « INSTANTS SAUVAGES » POUR
L'ORGANISATION DE SON QUINZIÈME ANNIVERSAIRE**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'association « Instants sauvages » va fêter son quinzième anniversaire cette année et souhaite à cette occasion étoffer sa programmation.

Une demande de subvention exceptionnelle a été faite dans ce but auprès de la mairie.

Il est souligné qu'une discussion devra avoir lieu sur la prise en charge et l'organisation du vernissage de l'exposition.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉCIDE d'attribuer une subvention de 300 € à l'association à l'occasion de son quinzième anniversaire ;

II-CHARGE Monsieur le Maire à suivre cette affaire.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

SIVU espace nautique :

Mr METRAL souligne que l'ouverture s'est bien passée. Il manque encore un technicien et certains maîtres-nageurs qui sont en arrêt. Le nouveau bureau reprend les études réalisées pour voir comment le projet peut être revu à la baisse (utilisations de nouvelles technologies, suppression du snack bar...).

Jardins partagés : inauguration le 3 juin et signature d'une convention avec l'association+ une convention pour la mise à disposition de composteurs avec la CCPR.

Commission environnement :

-voies vertes : Mr CORCELLE fait un point sur le chemin rural de Chez Besson et montre les tracés sur plan.

- point sur les avancées au niveau des autres tracés.

-schéma de stationnement vélo du SM4CC :

Présentation des fiches de stationnement élaborées pour chaque commune : remarques à faire auprès de la CCPR avant fin juin pour que l'agence écomobilité et le SM4CC puissent mettre à jour les documents et transmettre une version finale.

Plusieurs remarques sont faites :

-Pas d'emplacement à prévoir devant la mairie car il y a déjà un emplacement prévu à proximité (vers le terrain de pétanque) - remarque sur le coût élevé car parking couvert.

-Devant la superette : il faudrait supprimer la place de parking proche du passage piétons car elle masque le passage.

- au niveau de l'école : les parents d'élèves ont souhaité que les arceaux soient installés à l'intérieur de la cour de l'école et non à l'endroit préconisé par le SM4CC.

- éventuellement un emplacement à prévoir près des jeux ; à voir quand la voie verte sera réalisée. Cet emplacement remplacerait celui préconisé au niveau de l'avancée de toit de la salle des fêtes.

- déplacer l'emplacement prévu sous le porche de la bibliothèque sur la placette (entre le lavoir et la bibliothèque). Vu la proximité avec la superette, possibilité de supprimer celui qui est prévu devant le magasin.

- éventuellement un emplacement vers la maison médicale.

Commission bâtiments :

Commanderie : Mr Rochat est venu lors d'une permanence et paraît être prêt à avancer sur le projet de vente de sa partie.

Stade :

-Reprise des regards pendant la trêve estivale.

Commission urbanisme :

-Mr CONTAT fait le point sur les dossiers en cours.

-nécessité d'avancer sur l'achat du terrain jouxtant l'Astragale (partie agricole déjà bornée).

Commission voirie :

-Route du Châtelet : le goudron a fondu+ beaucoup de poussière. Travaux prévus par Eiffage.

Mme Bondaz souligne que les camions Decremps roulent beaucoup trop vite sur cette route et dans le centre du chef-lieu et que cela doit être signalé à la gendarmerie.

- Réunion pour la mise en place du panneau indicateur des commerces à prévoir.

Mr CONTAT pense le fixer sur le local à rangement de l'école.

Étang du châtelet :

- Bief : débordement du bief alimentant l'étang du Châtelet provoquant l'inondation d'une maison à Pers-Jussy. Convocation le 2/06 sur les lieux du sinistre pour une mission d'expertise. Mr CONTAT montre sur plan les différents problèmes : tuyaux à changer jusqu'à l'étang car taille inadaptée, pas d'accès à l'étang de Mr Bon (voir avec lui ce qui peut être fait au niveau de l'étang : accès, curage...) + parcelle 1074 : régularisation foncière jusqu'à la prise d'eau.

QUESTIONS DIVERSES

Office de tourisme :

L'office de tourisme est géré actuellement par La Roche sur Foron. Il devrait devenir intercommunal en 2026 sauf si le caractère médiéval de la ville peut justifier une exception comme cela est possible pour les stations de ski, ce qui paraît peu probable.

Achat d'un défibrillateur :

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque.

L'obligation de détenir un DAE incombe aux propriétaires des ERP et lorsque plusieurs ERP sont situés sur un même site géographique, l'équipement en DAE peut être mutualisé (accès au DAE mutualisé, à tout moment, dans un délai compatible avec l'urgence cardiaque, c'est-à-dire en moins de 5 minutes).

Il convient d'installer, dans la mesure du possible, les DAE dans les lieux accessibles en permanence en extérieur. Monsieur le Maire propose d'installer un DAE à la maison médicale (sous le porche d'entrée) et précise que les crédits avaient été inscrits au budget (environ 3000 € TTC).

Application Intramuros :

Mme DUFOURNET s'est inscrite à la formation INTRAMUROS le 16/06. Pour rappel, il s'agit d'une application mobile proposée par la CCPR que les habitants peuvent télécharger gratuitement sur leurs smartphones et iPhone qui permet de s'informer, de découvrir le territoire, de signaler un problème...

Présentation de l'outil proposé par l'ADM74 : IDELIBRE

Problèmes rencontrés par les élus pour accéder à la convocation du conseil municipal et aux pièces afférentes : point sur les différentes étapes.

Vol de fleurs au cimetière : courrier de Mme Josette RIVOLET signalant des vols de fleurs récurrents au cimetière et souhaitant la mise en place d'une vidéosurveillance.

Festivités- problème du matériel : le chapiteau utilisé par les associations est loué à la commune de la Roche sur Foron. Dorénavant, si une association rochoise décide au dernier moment d'organiser une manifestation, le chapiteau lui sera proposé quand bien même une association extérieure l'aurait réservé au préalable. Un tel fonctionnement empêche l'organisation d'évènements pour lesquels il faut être sûr de bénéficier de l'infrastructure adéquate. Problème à évoquer.

Écran de la salle de réunion : Monsieur le Maire souhaiterait installer un écran interactif dans la salle du conseil. Une société lui a proposé d'aller voir le fonctionnement d'un tel écran in situ à l'hôtel Beauregard à Sevrier. Il demande qui serait intéressé.

Réunion des correspondants défense : Mr Jean-Marc SELLIER s'est rendu à la réunion des correspondants défense à Chamonix. Possibilité d'obtenir des subventions pour tout ce qui a trait aux commémorations...

Gêne occasionnée par les camions stationnés à Moussy : Mr AEGERTER souligne que les véhicules stationnés à la sortie du tunnel à Moussy gênent les manœuvres des tracteurs. Intervention des gendarmes à solliciter. Un camion est également stationné au cimetière + 1 à la Madeleine. De plus en plus de gens habitent dans leur véhicule du fait du coût des loyers. Une voiture gêne également la circulation à la Madeleine.

Frelons asiatiques : la commune a récupéré un piège à frelons asiatiques mécanique et sélectif mis à disposition par le Conseil départemental. Mr PERROTIN souligne que cette campagne a permis de piéger 143 frelons sur le département, ce qui représente 143 nids de moins puisque ce sont les fondatrices qui sont piégées.

Vival : Intention de vente du commerce.

Réunion plateau des Bornes : date à fixer

Prochaines manifestations :

11/06 : fête du foot à Amancy à 12h.

17/06 : journée portes ouvertes au Centre de Secours du Pays Rochois de 10h à 18h.

19/06 : AG de la cantine à 20h- Mr CORCELLE et Mme BONDAZ proposent d'y assister.

18/06 : concert de Steeve Rollux pour la fête de la musique

27/06 à 19h : chants par la chorale de La Roche sur Foron (parvis de la mairie)

30/09 : Arbu color- invitation des élus- Mr AEGERTER propose d'y aller.

07/07 à 20h : prestation en plein air de l'harmonie municipale suivie d'une collation (parvis de la mairie)

08/07 : invitation des élus par Mme Jung

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30 et remercie les membres présents. La prochaine séance aura lieu le **04/07/2023 à 19h30.**

Le secrétaire de séance
Christine BONDAZ

Monsieur le Maire
Michel ROUX